

COMMUNE DE SOLIGNAT
PROCES VERBAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de décembre à 11 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, VERDIER Véronique, PEGAS Paulo et DABERT Jean-Claude

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

AGGLO PAYS D'ISSOIRE – AVENANT A LA CONVENTION POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES SOLS

L'Agglo Pays d'Issoire nous a fait parvenir un avenant à la convention pour la création d'un service commun d'instruction des droits des sols avec le nouveau contexte réglementaire et financier à compter du 01/01/2014. Il est décidé d'arrêter la convention pour l'instruction des droits des sols effectuer à l'heure actuelle par l'Agglo Pays d'Issoire.

L'adhésion prendra donc fin au 31/12/2023.

JVS – SIGNATURE ELECTRONIQUE POUR LE CCAS

Afin de pouvoir signer les écritures pour la comptabilité du CCAS, il faut une signature électronique. Un devis a été proposé par JVS d'un montant de 276.00 € + 171.60 € soit 447.60 €

DISSOLUTION DU CCAS

Il y a la possibilité de dissoudre le CCAS au 01/01/2024. Cela est refusé par le Conseil Municipal.

REMBOURSEMENT GARDERIE

Une demande pour le remboursement de la garderie a été reçue, cela pour un montant de 83.23 €
Le virement sera effectué.

DOSSIER FIC 2024

Présentation du dossier de rénovation du Monument aux Morts au titre du FIC 2024.
Ce dossier va être envoyé au Conseil Départemental du Puy-De-Dôme avant le 30/12/2023.
La demande sera de 40 % du devis qui sera réactualisé.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de Madame SADOURNY Jacqueline d'utiliser la salle polyvalente pour la gymnastique. Cela est accepté.

Madame VERDIER Véronique demande comment cela fonctionne pour les composteurs.

Madame SADOURNY Jacqueline que la commune lui fasse suivre les informations du SICTOM.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 12 heures 40 minutes.